



Communiqué de presse 18 mars 2024

Lancement du recrutement afin de participer à la Convention citoyenne pour les quartiers populaires

La semaine dernière, 3 000 habitants de la ville ont reçu un courrier de la part de Florian BERCAULT, Maire de Laval, les invitant à participer à la Convention citoyenne pour les quartiers populaires.

La participation citoyenne constitue un enjeu majeur pour la majorité municipale. Après avoir engagé de nombreux dispositifs (budgets participatifs, conseil des sages, conseil des jeunes, concertation lors des projets urbains), les élus de la ville de Laval souhaitent approfondir le dialogue avec les habitants des quartiers populaires pour mieux appréhender les problématiques qui les touchent, à savoir la pauvreté, l'emploi, l'éducation, l'accessibilité aux services publics, à la culture, au sport, la sécurité...

"La démarche est issue d'un constat suite aux événements de juin 2023. Ces derniers peuvent être amenés à se reproduire, comme par le passé, si les réalités sociales des habitants ne sont pas ou insuffisamment prises en compte. Afin d'élaborer une réponse institutionnelle à la hauteur de ces enjeux, la mise en place d'une démarche citoyenne inédite apparaît plus que jamais nécessaire" explique Florian BERCAULT.

Les 3 000 destinataires du courrier ont été tirés au sort sur la liste des abonnés téléphoniques. Il est précisé dans le courrier que pour participer à la convention aucun niveau de connaissance ou de formation n'est nécessaire, l'expérience de la vie quotidienne suffit. La seule condition requise : *"être motivé pour discuter avec d'autres participants des solutions pour améliorer la vie dans le quartier et la ville."*

Un seul membre par foyer, âgé de 16 ans ou plus, est invité à confirmer son intérêt par téléphone pour participer à la Convention Citoyenne avant le 30 mars. En fonction du nombre de volontaires, une sélection sera réalisée pour constituer un groupe représentatif de 50 personnes, selon des critères permettant de tenir compte d'une diversité des participants (parité, localisation, âge, niveau de diplômes...).

La convention aura lieu à l'Hôtel de ville de Laval sur trois weekends :

- ✓ le vendredi 19 avril de 18h30 à 21h30 et le samedi 20 avril, de 9h30 à 16h30.
- ✓ le vendredi 31 mai de 18h30 à 21h30 et le samedi 1er juin, de 9h30 à 16h30.
- ✓ le vendredi 21 juin de 18h30 à 21h30 et le samedi 22 juin, de 9h30 à 16h30.

Les conditions de participation :

- ✓ Une indemnisation à hauteur de 11,32 euros de l'heure (barème jury d'assises).
- ✓ Un service de garde d'enfants sera proposé
- ✓ Une prise en charge des repas
- ✓ Un kit de bienvenue

Contact presse :

Fabien BLANCHARD : fabien.blanchard@agglo-laval.fr

06 22 73 96 65